

# Les immigrés et le monde du travail : un nouvel âge de l'immigration ?

**Jean-Hugues Déchaux,**

*Cellule sociologique de l'OFCE*

*Après plus d'un siècle d'une immigration de main-d'œuvre, instable, destinée à suppléer aux faiblesses de l'économie française, la position professionnelle des immigrés se transforme sous l'effet des conditions nouvelles créées par la suspension de l'immigration en 1974. L'installation des immigrés déjà présents sur le territoire national devient durable, contribuant à stabiliser et banaliser leur situation professionnelle et à favoriser une meilleure acculturation à l'univers du travail. Mais, parallèlement, du fait de cette banalisation, le recours à la main-d'œuvre clandestine devient plus attractif pour les employeurs et se maintient. Ce processus en cours marque bien un nouvel âge de l'immigration. Toutefois il reste fragile et bute sur quelques obstacles : disparités et clivages professionnels demeurent et la tradition assimilationniste française semble donner des signes d'épuisement. La situation d'ensemble est donc très ouverte et annonce une diversification accrue de la position des immigrés dans le monde du travail.*

La France est de longue date un pays d'immigration, mais, pour reprendre l'expression de D. Schnapper (1989), un pays d'immigration qui s'ignore. Plus qu'aucun autre pays en Europe, la France s'est constituée, notamment depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, à partir des migrations. A l'exception des années de crise (1930-1935), le solde migratoire a toujours été positif, alors que les autres nations européennes jusqu'à la seconde guerre mondiale exportaient leur surplus de population. Les démographes ont calculé que, sans l'apport des populations immigrées, la France ne compterait aujourd'hui que 45 millions d'habitants. Pourtant, à l'inverse des Etats-Unis qui, depuis 1914, n'ont pas reçu une plus forte proportion d'immigrés que la France, notre pays ne se perçoit pas comme une terre d'immigration.

La France en effet est l'Etat-nation par excellence. Depuis mille ans son histoire est celle d'un effort constant pour confondre unité politique et unité culturelle. Les valeurs proclamées depuis la révolution de 1789

ont renforcé le caractère universaliste de la culture française <sup>(1)</sup> et fondé la légitimité politique sur une idéologie unitaire qui rejette les particularismes ou les relègue dans la vie privée. L'intégration ne peut donc se concevoir sur une base ethnique, mais uniquement individuelle, d'où l'existence d'une législation de la nationalité particulièrement libérale. Tout cela a contribué à occulter la question de l'immigration comme en témoigne le fait que son rôle dans la constitution de la nation ait été longtemps ignoré par les historiens français. En retour cette ignorance a probablement permis d'entretenir l'unité nationale et la fiction d'une identité française traversant les siècles identique à elle-même.

Pour cette raison la définition de l'immigré en France n'est jamais neutre ; elle reflète toujours les préoccupations et les urgences du moment. Après avoir été longtemps perçue, à travers l'image du « travailleur immigré », d'un strict point de vue économique, l'immigration tend à être assimilée depuis le début des années quatre-vingt à la présence islamique. Le Musulman a éclipsé le travailleur immigré, parce que la société française est actuellement préoccupée par le problème de son intégration culturelle. Certes la question du travail demeure, l'immigré est toujours un compétiteur sur le marché de l'emploi, mais elle est désormais devancée par celles de la culture et de la religion. Nous pensons pourtant que la situation professionnelle des immigrés s'est transformée depuis dix à quinze ans et que ceci n'est pas étranger à la façon dont la société perçoit désormais l'immigration. Nous nous limiterons donc à la question de la participation des étrangers à l'univers de travail, afin de mesurer leur degré d'insertion professionnelle et de dégager les grandes lignes d'évolution.

Les concepts les plus usités par la sociologie des migrations ne recueillent pas l'accord unanime des spécialistes. Les termes « intégration », « assimilation », « insertion » ou « acculturation » souffrent généralement d'ambiguïté et alimentent des débats intellectuels et politiques qui n'auraient pas lieu d'être si ces termes étaient préalablement définis. Nous reprendrons ici la distinction proposée par F. Dubet (1989) entre intégration et assimilation. L'intégration désigne la place qui est assignée aux immigrés et leurs formes de participation à la société globale par le travail, la consommation, les comportements familiaux, etc... Elle souligne « leur fonction au sein d'un ensemble plus large » (Dubet). L'assimilation recouvre « les mécanismes d'identification culturelle dominant l'expérience de l'immigration » (Dubet), c'est-à-dire les processus par lesquels les populations immigrées adoptent ou refusent d'adopter « les comportements et les attitudes explicitement ou implicitement exigés par la société d'installation » (Schnapper, 1986). La priorité, dans ce cas, étant accordée à la dimension culturelle de l'immigration, nous tiendrons le terme d'acculturation pour synonyme. Nous n'utiliserons pas la notion d'insertion, car, étant souvent employée par euphémisme, elle reste très imprécise et n'ajoute rien aux deux termes précédents.

---

(1) La déclaration de 1789 définit les droits d'un homme abstrait détaché de toute appartenance nationale ou ethnique particulière.

Enfin les données statistiques que nous utiliserons, celles de l'INSEE ou du ministère du Travail, sont fondées sur la nationalité et ne permettent pas d'étudier les Français d'origine étrangère qui, en dépit de leur nationalité, sont généralement considérés par la société comme « immigrés ». Nous ne pourrions donc généralement rien dire de la deuxième génération. C'est une lacune importante qui, par convention, nous fera considérer, tout au long de cet article, les termes étranger et immigré comme équivalents <sup>(2)</sup>.

Nous voulons montrer ici que la position des immigrés dans le monde du travail se comprend pour l'essentiel à partir des conditions nouvelles qui dérivent de la suspension de l'immigration en 1974 : l'installation des immigrés déjà présents sur le territoire national devient durable. Cette sédentarisation conduit à une stabilisation professionnelle : la main d'œuvre étrangère se banalise, ce qui rend possible sa lente assimilation à l'univers de travail. Du fait de cette stabilisation des immigrés en situation régulière, la main d'œuvre clandestine devient plus attractive pour les employeurs. Ce processus actuellement en cours marque un nouvel âge de l'immigration, mais il est fragile et bute sur des obstacles qui tiennent à la persistance de disparités et clivages professionnels et aux signes d'un épuisement de la tradition assimilationniste française héritée de l'idéologie républicaine. La situation d'ensemble est donc très ouverte. Les étrangers se stabilisent sur le plan professionnel, mais dans le même temps, leurs conditions d'intégration et d'acculturation se diversifient.

## **La période de l'immigration moderne : le modèle du « travail migrant » (1880-1970)**

### **L'immigration moderne : une « invention » récente**

Pendant la plus grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle, l'immigration n'était qu'une variante internationale des migrations régionales d'alors, celles des maçons limousins ou des ramoneurs savoyards : il s'agissait d'une immigration de voisinage, de métier et spontanée. Les étrangers venant travailler en France étaient des artisans ou des ouvriers qualifiés, provenaient de pays voisins (la Belgique, l'Allemagne, l'Italie) et qui s'installaient dans des départements limitrophes en s'appuyant sur des relais familiaux ou communautaires. Ils étaient embauchés pour leur qualification et généralement bien payés.

---

(2) Ceci confirme tout à fait ce que nous disions plus haut : l'idéologie unitaire de la nation a entretenu et continue d'entretenir une ignorance des processus d'intégration et d'assimilation des populations issues de l'immigration. D'une façon générale les données statistiques sur la situation professionnelle des étrangers sont peu nombreuses, hétérogènes et lacunaires. Les enquêtes monographiques sont aujourd'hui en grand nombre, mais rares sont celles qui ont trait à la vie de travail des immigrés.

L'immigration moderne date des années 1880 et est indissociable de la politique de protectionnisme agricole mise en œuvre par J. Méline à partir de 1881. Ce dernier, ministre de l'Agriculture, fort du soutien des classes populaires rurales qui entendaient freiner les grands bouleversements industriels, voulait préserver « l'équilibre rural » mis à mal entre 1876 et 1881, sous l'effet de la crise de l'agriculture et de la reprise de l'activité industrielle, par le plus fort exode rural qu'ait connu la France au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Sa politique retardera de plusieurs décennies l'évolution du monde agricole et freinera durablement l'exode rural. Ajoutée au malthusianisme de la société française et aux lois de la fin du siècle instituant la scolarisation obligatoire et visant à protéger femmes et enfants d'une exploitation dénoncée dès 1839 par le rapport Villermé, cette politique a entraîné une pénurie de main-d'œuvre industrielle. Cette pénurie fut d'autant plus durement ressentie qu'à partir de 1880, avec ce que l'on appellera plus tard la seconde révolution industrielle, le développement de l'économie ne pouvait plus s'appuyer sur le modèle ancien de la complémentarité entre l'agriculture et l'industrie : l'industrie quittait la campagne pour la ville, se concentrait et son essor nécessitait « une classe ouvrière enracinée dans le monde usinier » (Noiriél, 1988). D'où le recours à l'immigration dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord concentrée dans des secteurs où la main-d'œuvre manquait, comme l'industrie lourde, et qui se généralisa dans les années 1910-1920.

Cette immigration peut être qualifiée de « moderne », car elle diffère de la précédente et n'a pour l'essentiel pas changé jusqu'aux années soixante-dix, en dépit de l'intervention croissante de l'Etat et de la création de l'Office national de l'immigration (ONI) en 1945. Elle se définit comme un « système du travail migrant » (Cordeiro, 1987), organisé dès le début des années 1880 par les grandes compagnies industrielles, notamment les sociétés minières et métallurgiques. Des groupes d'étrangers sont recrutés à grande distance, généralement des jeunes, célibataires ou mariés, sans progéniture, pour des séjours et des contrats de travail à temps limité. A l'issue du contrat, ou après un ou deux renouvellements, l'immigré retourne dans son pays d'origine. En Lorraine, Wendel fit ainsi appel à des ouvriers italiens et les bassins houillers du Nord recrutèrent et acheminèrent par trains spéciaux des Polonais. Parallèlement, alors que le droit du XIX<sup>e</sup> siècle se désintéressait totalement des problèmes migratoires, les termes immigration et immigrés étant absents de la littérature juridique jusqu'aux années 1870, l'Etat marqua sa volonté, à partir de 1880, de contrôler la présence et la mobilité des travailleurs étrangers. Ceux-ci devaient désormais déclarer leur résidence à la mairie (décret d'octobre 1888) et la frontière entre le national et l'étranger fut nettement tracée dans la loi de 1889, qui constitue le premier véritable code de la nationalité. Avec cet arsenal juridique, l'immigration moderne est officiellement reconnue et, dès lors, se distingue encore plus radicalement de la précédente.

## Une immigration de travailleurs, recrutés par les entreprises

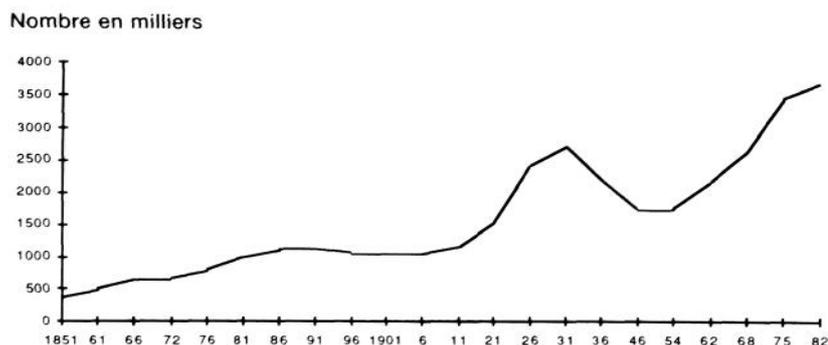
Depuis 1880 la composition de la main-d'œuvre étrangère a considérablement évolué. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, ces travailleurs étaient principalement d'origine européenne. En 1931 lorsque l'immigration était à son niveau le plus haut, des 2,7 millions d'étrangers présents en France, sept sur dix étaient originaires d'Italie, de Pologne, d'Espagne et de Belgique, les Italiens représentant à eux seuls 30 % de la population étrangère totale. Depuis la guerre la part de ces quatre pays européens, qui ont alimenté les premières vagues migratoires, ne cesse de reculer : d'abord au profit des Algériens dont les entrées supplantèrent dès les années cinquante celles des Italiens ; puis dès la fin des années cinquante, période de forte croissance de l'immigration, au profit d'autres européens, des Portugais, et des ressortissants d'Afrique du Nord. En 1962 l'ensemble des nationalités européennes représentaient encore 72 % du total. Vingt ans plus tard, elles étaient devenues minoritaires (48 %), car entre-temps les immigrations africaine (Maghreb et Afrique du Nord) et, à un moindre degré, asiatique (Turquie et Sud-Est asiatique) n'avaient cessé d'augmenter. Cette diversification des sources de recrutement met en évidence le caractère composite de la population immigrée et rend plus délicate toute analyse d'ensemble, mais elle ne change en rien les caractères de l'immigration moderne.

Sitôt recrutés, les immigrés furent employés dans les travaux les plus dévalorisés et les secteurs d'activité se cloisonnèrent selon que leur main-d'œuvre était française ou étrangère. Pendant près d'un siècle, de 1880 aux années soixante-dix, la main-d'œuvre étrangère travailla pour l'essentiel dans les secteurs délaissés par les nationaux et fut donc très inégalement répartie. La plupart des embauches se concentraient sur trois pôles d'activité : d'abord les tâches qui reposaient sur la force physique, les manœuvres dans l'industrie et le bâtiment, les saisonniers dans l'agriculture, et les emplois du « marché du travail secondaire » qui se situaient en marge de la grande industrie, dans des activités peu capitalistiques se caractérisant par leur précarité (confection, habillement) ; ensuite les tâches d'OS dans les branches en restructuration qui se situaient à la pointe du progrès technique, par exemple les fonderies lorraines qui s'engagèrent, entre les deux guerres, dans une politique de mécanisation, ou plus récemment l'industrie automobile, qui a standardisé et robotisé ses chaînes de production ; enfin la domesticité, où les femmes étrangères trouvaient généralement à s'embaucher.

Cette immigration moderne se caractérise aussi par sa profonde instabilité et son très fort *turnover*. C'est par le travail que se justifie la présence de l'étranger dans la société d'accueil. L'immigré est d'abord un producteur, un travailleur, et il est à ce titre soumis aux cycles de l'activité économique du pays recruteur. Sur plus d'un siècle (1851-1982), la corrélation est évidente : en période d'expansion économique le nombre d'immigrés augmente et se stabilise ou régresse en phase de stagnation.

En outre le système du travail migrant n'est pas conçu pour permettre une installation durable de l'étranger, et plus encore de sa famille,

1. Evolution de la population étrangère en France (1851-1982)



Source : INSEE, Recensements.

dans la société d'accueil. Entre 1920 et 1935, sur 2 millions d'étrangers officiellement entrés en France, un million auraient été rapatriés (Mauco, 1977). Selon de récentes estimations (Courault, 1980), les flux annuels de retours équivalaient dans les années soixante à la moitié des flux d'entrées. Bien sûr les rythmes des migrations ne dépendent pas que des besoins économiques du pays recruteur, mais tout porte à penser que l'immigration moderne, telle que nous l'avons définie, s'accompagne d'un *turnover* élevé.

Organisée, l'immigration moderne l'est davantage à l'initiative des entreprises qu'à celle de l'Etat. C'est le patronat qui, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, organisait le recrutement collectif des travailleurs immigrés. Il fut un moment relayé par l'Etat qui fit appel, au cours de la première guerre mondiale, à la main-d'œuvre des territoires colonisés. A partir des années vingt de nombreuses sociétés privées se créèrent pour assurer le recrutement et l'acheminement des travailleurs étrangers. Le patronat possédait alors ses propres organisations de recrutement collectif qui se regroupèrent en 1924 dans la Société générale d'immigration (SGI). Les quelques interventions de l'Etat (1926, 1932), destinées à encadrer la politique patronale et à « protéger la main-d'œuvre nationale », n'entravèrent pas l'action de la SGI. En 1945 l'ONI fut institué pour maîtriser et planifier les flux migratoires, mais ses ambitions de contrôle se traduisirent très vite par une politique du laisser-faire, abandonnant l'initiative aux entreprises. Dès lors l'Etat ne contrôlait qu'*a posteriori*, en régularisant la situation des primo-immigrants entrés en France sans passer par l'ONI.

Cette disposition dérogatoire va constituer la forme prédominante d'enregistrement des flux d'entrée jusqu'en 1974. A partir de 1957, le taux de régularisation sera toujours supérieur à 50 % des entrées, dépassera 70 % entre 1962 et 1967 et atteindra même 80 % en 1965. La population immigrée était alors en forte croissance : entre 1962 et 1968, elle a augmenté de 0,5 million, rythme jamais atteint depuis les années vingt.

Face à cet essor anarchique, l'Etat devait durcir sa politique à partir de 1968 en restreignant l'usage de la procédure de régularisation (circulaire du 29 juillet 1968, puis « circulaire Fontanet » du 23 février 1972),

puis, la population immigrée continuant à croître à un rythme très élevé (+ 0,8 million entre 1968 et 1975), en suspendant l'immigration le 5 juillet 1974. Désormais, sauf dérogations (qui sont au total assez nombreuses <sup>(3)</sup>), il n'est plus possible d'immigrer en France. Nous le verrons plus loin, la décision de 1974 est capitale, car elle clôt la phase de l'immigration moderne et ouvre une période nouvelle au cours de laquelle les conditions de vie et donc d'emploi des immigrés vont se transformer.

Jusqu'au milieu des années soixante, l'immigration pouvait, à la rigueur, être interprétée comme une donnée conjoncturelle destinée à combler, en période d'exceptionnelle croissance économique, une pénurie de main-d'œuvre nationale. Mais depuis 1965 cette explication n'est plus tenable, car le recours aux immigrés s'est accru alors que le chômage augmentait. Si l'immigration moderne s'est maintenue après 1965 et présente ce caractère structurel, c'est en raison de son rôle économique qui est spécifique. Depuis un siècle elle a eu la double fonction de suppléer aux faiblesses de l'économie et d'assouplir son fonctionnement. L'historien G. Noiriel considère qu'elle est indissociable de l'industrialisation « à la française » qui, à l'inverse du modèle anglais, s'est opérée sans profond bouleversement et sans expropriation massive de paysans (Noiriel, 1988). Elle a permis de combler les déficits démographiques en compensant le déclin des naissances et servi à « amortir » le choc de l'industrialisation en consolidant la paysannerie française, dont l'exode vers les villes a pu être ralenti et a ainsi permis une ascension sociale par transfert direct du secteur primaire au secteur tertiaire, du statut de paysan à celui de fonctionnaire. Il faut aussi mentionner les économies réalisées par le pays d'accueil sur le coût de formation et plus largement de reproduction de la main-d'œuvre. Durant toute cette période de l'immigration moderne, les entreprises n'ont eu qu'à embaucher des travailleurs arrivés déjà formés à l'âge adulte et prêts à repartir aux premiers signes de vieillissement. Certes le recours à la main-d'œuvre immigrée a probablement freiné l'innovation technologique, car les étrangers ont été employés dans les secteurs d'activité où les salaires étaient bas et les conditions de travail mauvaises, mais il en a résulté, par là même, une amélioration du sort des ouvriers nationaux. En outre l'immigration a certainement permis de réduire les coûts de la politique de modernisation entamée dans les années soixante, lorsque la taylorisation et l'ouverture sur le marché mondial exigeaient une main-d'œuvre mobile et adaptable. Chez Renault par exemple, les plus fortes hausses d'embauches étrangères sont contemporaines de la généralisation du travail à la chaîne. Plus généralement l'immigration moderne a rendu possible un fonctionnement plus souple de l'économie, la main-d'œuvre étrangère, privée de tous droits politiques et sociaux, ayant pu être adaptée à toutes les conjonctures.

---

(3) Le principe de la suspension de l'immigration de main-d'œuvre décidé en juillet 1974 connaît de nombreuses exceptions : il ne s'applique ni aux catégories professionnelles dont l'économie française a particulièrement besoin comme les chercheurs et les cadres de haute qualification, ni aux ressortissants de la Communauté européenne (CE) qui bénéficient de la libre circulation, ni aux travailleurs saisonniers dont l'introduction n'a pas été suspendue. En outre sont présents sur le marché du travail les étrangers entrés à un autre titre que celui de travailleur permanent et qui bénéficient ultérieurement d'une autorisation de travail (immigration familiale, réfugiés politiques notamment).

## Vers une banalisation de la main-d'œuvre étrangère

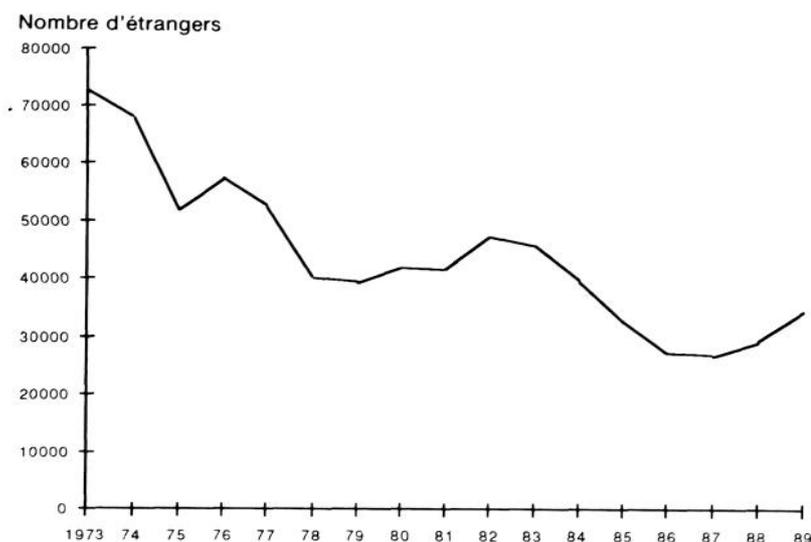
Conformément à la distinction que nous avons établie en introduction, nous nous intéressons ici à l'intégration professionnelle des immigrants, c'est-à-dire à leur position sur le marché du travail.

### Les immigrants se sédentarisent

Le nombre d'étrangers vivant en France n'est connu qu'avec approximation : environ quatre millions de personnes. Au dernier recensement connu (1982) la population étrangère était mesurée à 3,7 millions <sup>(4)</sup>. La même année le ministère de l'Intérieur, se fondant sur le décompte des titres de séjour en cours de validité, l'estimait à 4,5 millions. Toutefois les étrangers quittant la France n'étant pas tenu de rendre leur titre de séjour, cette estimation est probablement supérieure à la réalité. Les 3,7 millions étrangers recensés représentaient 6,8 % de la population totale, soit une proportion équivalente à celle, jusqu'alors la plus élevée, de 1931 (6,6 %). Parmi eux 1 565 000 étaient actifs (actifs occupés ou chômeurs) et composaient 6,6 % de la population active totale et 6,3 % de celle ayant un emploi.

La situation n'est pas complètement figée depuis la suspension de l'immigration en 1974. Durant la période inter-censitaire (1975-1982), 718 000 étrangers sont arrivés en France, dont un bon tiers de femmes et d'enfants venus rejoindre leur famille. Depuis 1974 l'immigration régulière est devenue surtout familiale. De 1974 à 1989 la part de l'immigration familiale demeure à peu de chose près constante : de deux à trois fois le nombre annuel d'entrées de travailleurs permanents, alors qu'elle n'en représentait que la moitié (47 %) en 1973.

### 2. Les flux d'immigration familiale depuis 1973



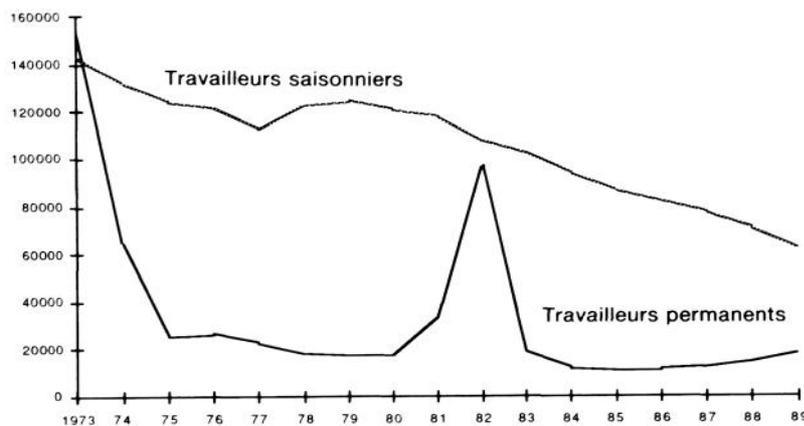
Note : depuis 1975, les membres des familles de travailleurs originaires des pays membres de la CEE ne sont plus comptabilisés.

Source : Office des migrations internationales

(4) Au moment où nous écrivons (mars 1991), nous ne disposons pas encore des résultats du recensement de 1990 concernant la population étrangère.

Les entrées sur le marché du travail ne sont pas pour autant complètement stoppées. Après avoir régulièrement décliné de 1974 à 1985, le nombre annuel d'entrées de travailleurs permanents progresse à nouveau depuis 1986 : 19 000 en 1989, soit une augmentation de 70 % depuis 1985. Ce niveau reste très faible si on le compare à celui des années précédant la décision de 1974 : près de dix fois moins d'entrées qu'en 1973. Cette hausse est surtout le fait de travailleurs non-originares de la Communauté européenne (CE). Leur volume a doublé de 1985 à 1989 et atteint deux tiers des entrées en 1989. Au total ils représentent plus de la moitié des salariés étrangers : 53 % en 1988, les Maghrebins étant les plus nombreux (37 %). Quant à l'immigration saisonnière, elle ne cesse de décroître régulièrement depuis 1974.

Nombre d'étrangers



### 3. Les flux d'immigration active depuis 1973

Source : Office des migrations internationales et ministère du Travail

Si la décision de 1974 n'a pas entraîné, du jour au lendemain, la fermeture des frontières, elle annonce un nouvel âge de l'immigration, car elle a considérablement changé les données du problème pour les étrangers présents en France. L'immigration étant en principe suspendue et les frontières des autres pays occidentaux ayant aussi tendance à se refermer, le système du travail migrant qui constituait le modèle migratoire dominant ne peut plus se maintenir. L'image de l'étranger venant travailler, seul, pendant quelques années, en attendant que d'autres reprennent sa place une fois doté d'un pécule suffisant lui permettant de retourner au pays dans de meilleures conditions, ne caractérisait certes pas tous les immigrés, mais elle n'est réellement obsolète qu'à partir du moment où la libre circulation des migrants n'est plus possible. Dès lors, à moins de rentrer à titre définitif dans le pays d'origine, décision difficile et présentant de graves risques économiques, malgré la politique d'incitation au retour mise en œuvre par le gouvernement en 1977, l'installation en France devient durable. L'immigré ne se définit donc plus par la perspective du retour : il lui faut se stabiliser et trouver sa place dans la société française.

Il est probable que la décision de 1974 n'a fait qu'accélérer un processus de « sédentarisation » (Kepel, 1987), qui se serait réalisé sans

elle, quoique plus lentement, et qui renvoie à une transformation de fond des vagues migratoires. En effet depuis les années soixante, la migration ne semble pas toucher les populations les plus traditionnelles (Schnapper, 1986) : elle vient accélérer un processus déjà entamé dans le pays d'origine et qui se traduit par la remise en cause des rôles et des rapports sociaux traditionnels sous l'effet de l'urbanisation notamment. Pauvres, les migrants ne seraient pas les plus misérables : ils ont pris une certaine distance à l'égard de la culture traditionnelle, sont souvent urbanisés et ont surtout des ambitions sociales. Le temps des migrations alternantes est passé. La venue de l'immigré n'est plus mue uniquement par le travail et les gains économiques qui s'y attachent à court terme. Elle serait, plus qu'auparavant, désir d'accès au monde moderne et ceci pour toute la famille. Ainsi l'immigration changerait peu à peu de caractère, l'idée d'un conflit tradition-modernité perdrait de sa pertinence, annonçant une évolution de la position des étrangers dans le monde du travail.

### **Contraction du salariat étranger**

Faute d'enquête ad hoc, il est difficile de mesurer d'une année sur l'autre l'évolution de la population des actifs étrangers. A. Lebon (1988) estime toutefois que leur nombre total (actifs occupés et chômeurs) a diminué de 227 000 de 1973 à 1985, soit une baisse de 13 %, un tiers des pertes étant survenu entre 1982 et 1985. Cette diminution est d'autant plus frappante qu'elle intervient après deux décennies de croissance régulière : + 13 % de 1954 à 1962, + 20 % de 1962 à 1968 et + 22 % de 1968 à 1975. Comme dans le même temps la population immigrée a continué d'augmenter, il en résulte une baisse du taux d'activité des étrangers : de 1962 à 1982, il est passé de 50 % à 43 %. Sous l'effet de l'immigration familiale, la population étrangère s'est rajeunie et féminisée, et les immigrés ne sont plus majoritairement des travailleurs.

Durant la même période (1973-1985) le chômage des étrangers ayant cru considérablement — dans un rapport de 1 à 8 selon l'étude déjà citée —, la baisse enregistrée résulte donc d'une chute encore plus marquée du nombre des actifs étrangers ayant un emploi : elle est estimée globalement à 27 %, mais il est possible de la mesurer avec plus de précision à partir de l'enquête ACEMO, réalisée tous les trois ans auprès d'un échantillon représentatif d'établissements de dix salariés et plus <sup>(5)</sup>. De 1979 à 1988 le nombre de salariés étrangers s'est réduit de 1 074 000 à 703 000, soit une baisse de 34 % en neuf ans. Cette baisse est continue — moins 11 % depuis 1985 — et entraîne un affaiblissement régulier de la part de la main-d'œuvre étrangère parmi l'ensemble des salariés : elle n'en représente plus que 7,3 % en 1988, contre 11,9 % en 1973.

---

(5) L'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) est réalisée tous les trois ans auprès d'un échantillon représentatif d'établissements de dix salariés et plus, couvrant l'ensemble des activités économiques à l'exception de l'agriculture, des administrations publiques, des services domestiques et des entreprises de travail temporaire. On estime qu'en 1988 la main-d'œuvre salariée couverte par l'enquête représente près de deux salariés étrangers sur trois.

## 1. Proportion de salariés étrangers parmi l'ensemble des salariés

En %

	1973	1976	1979	1982	1985	1988
Pourcentage de salariés étrangers	11,9	10,4	10,2	9,2	8,4	7,3

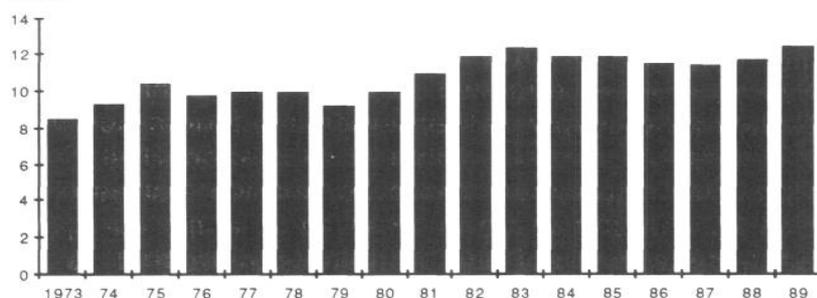
Source : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Cette érosion touche tous les établissements quelle que soit leur taille, et se traduit par une légère tendance à la concentration : les établissements qui emploient des étrangers sont moins nombreux (49 % en 1988, contre 53 % en 1985), mais en leur sein les étrangers constituent une part croissante des salariés.

Le chômage des étrangers a suivi une évolution contrastée depuis le début de la crise économique. A deux reprises, les étrangers ont joué un rôle amortisseur, qui est classiquement celui de l'immigration moderne. Entre 1973 et 1976, ils ont supporté massivement les effets de la crise pétrolière : les effectifs étrangers ont décliné de 13 %, alors que le nombre total de salariés progressait de 1,5 % (enquête ACEMO). L'augmentation des retours a permis de maintenir le chômage des étrangers à un faible niveau. Après une courte période d'accalmie, les immigrés retrouvent leur fonction « tampon » traditionnelle et leur situation se dégrade à nouveau entre 1979 et 1983, lors du deuxième choc pétrolier. Cette fois, la proportion d'étrangers parmi les chômeurs augmente considérablement et grimpe à 12,4 % en 1983, soit le double de leur poids dans la population active. Finalement entre 1973 et 1982, la moitié des emplois supprimés (49 %) étaient tenus par des étrangers, alors que ceux-ci ne représentaient que 9 à 11 % de l'ensemble de l'effectif salarié (Lebon, 1987).

Après avoir augmenté de façon presque continue de 1973 à 1983, la part des étrangers dans le chômage total a baissé de 1983 à 1987 et réaugmente depuis pour dépasser en 1990 le niveau de 1983 : 12,8 %.

En %



4. Part des étrangers parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi depuis 1973

Note : ces calculs sont effectués pour le quatrième trimestre de chaque année. Les résultats mesurent les « demandeurs d'emploi en fin de trimestre » c'est-à-dire les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein.

Source : ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi - ANPE.

En 1984, dernier chiffre disponible, le taux de chômage des étrangers restait supérieur à celui des Français, dans toutes les tranches d'âge et pour les deux sexes (INSEE, 1987) : 16,6 % des étrangers étaient au chômage, contre 9 % des Français. L'écart est aujourd'hui probablement du même ordre du fait que la part des chômeurs étrangers dans l'ensemble de la demande d'emploi s'accroît à nouveau depuis deux à trois ans. L'augmentation était de 0,3 % entre 1987 et 1988, de 0,7 % entre 1988 et 1989 et les derniers résultats l'évaluent à 0,3 % entre 1989 et 1990.

En réalité, cette progression globale masque le clivage qui s'établit entre les étrangers originaires de la CE, c'est-à-dire principalement les Portugais, et les autres. Dans le chômage total, la part des premiers diminue plus vite que celle des nationaux, alors que la part des seconds augmente même lorsque le chômage total diminue. Comme le montre le tableau 2, ceci est vrai pour chaque année depuis 1985, et le contraste s'accroît ces dernières années : de 1987 à 1989 le chômage total a diminué, la part des étrangers communautaires baissant plus encore que celle des Français ; seule la part des chômeurs étrangers non originaires de la CE a augmenté (à l'exception de l'année 1987), à un rythme qui s'est d'ailleurs accru : + 7,9 % entre 1988 et 1989, contre - 6,5 % pour les étrangers communautaires et - 3,2 % pour les Français.

## 2. Variations du chômage national et du chômage étranger

En %

Catégorie de demandeurs	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89
Ensemble	-6	+5,5	-0,5	-1,15	-2,3
Français	-0,7	+6,1	-0,3	-1,5	-3,2
Etrangers dont :	-0,2	+1,6	-1,3	+1,5	+4,5
Etrangers CE*	-4,6	-1,9	-4,7	-6,4	-6,5
Etrangers non CE	+1,4	+2,8	-0,2	+3,9	+7,9

\* Pour assurer la cohérence de la série statistique, les demandeurs d'emploi espagnols et portugais ont été placés dans la rubrique CE dès 1984 alors que d'un strict point de vue juridique ils ne doivent l'être qu'à partir de 1986.

Source : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

L'augmentation récente de la proportion des chômeurs étrangers dans l'ensemble de la demande d'emploi est donc uniquement attribuable à la mise au chômage des étrangers non originaires de la CE. Sur le plan de l'emploi des étrangers, on assiste ainsi à un double mouvement : stabilisation de l'insertion des immigrés communautaires et détérioration de la situation des autres qui, pour l'essentiel, correspondent à des vagues migratoires plus récentes. Une analyse détaillée montre par exemple que ce sont les populations extra-communautaires les plus récemment arrivées en France qui connaissent la plus forte augmentation des demandeurs d'emploi : entre 1987 et 1988 l'augmentation de la part des Turcs et des ressortissants de l'Afrique Noire excède de 14 %

l'augmentation de la part de l'ensemble des différentes nationalités hors CE. Le constat est bien celui d'une diversification accrue des conditions d'intégration par l'emploi, diversification qui se superpose à l'ancienneté relative des différentes vagues migratoires. Le processus de stabilisation par l'emploi bénéficie d'abord aux plus anciennement installés.

### Tertiarisation, féminisation et requalification

Depuis 1973 les transformations du salariat étranger accompagnent celles qui se sont produites dans l'ensemble du salariat (Marie, 1984-a) : amplification du mouvement de régression touchant l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, et participation, plus intense que la moyenne, à la création nette d'emplois dans le tertiaire (à l'exception des services publics auxquels les étrangers n'ont pas accès).

#### 3. Répartition de l'ensemble des salariés et des salariés étrangers par activité économique

En%

Activité économique	1973		1976		1982		1985	
	Ens.	Et.	Ens.	Et.	Ens.	Et.	Ens.	Et.
Industrie	45,5	44,5	43,6	45,4	40,6	38,9	38,7	36,1
Bâtiment, génie civil	13,7	35,0	12,6	32,1	12,1	29,0	10,2	26,4
Activités de service	40,8	20,5	43,8	22,5	47,3	32,1	51,1	37,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Légende : Ens. : Effectifs salariés totaux (nationaux + étrangers) ; Et. : salariés étrangers.  
Source : ministère du Travail, enquêtes ACEMO.

Si l'on raisonne en proportion des actifs étrangers ayant un emploi, en douze ans, la hiérarchie des secteurs d'emploi s'est profondément modifiée. L'industrie, qui occupait traditionnellement la première place, n'est plus qu'au second rang, le BTP au dernier, devancés, pour la première fois en 1985, par les activités de services. Toutefois cette progression de la part des étrangers employés dans des activités de services n'entraîne pas une augmentation très notable de la part des effectifs de ce secteur occupée par les étrangers, car dans le même temps les actifs français sont aussi plus nombreux à travailler dans le tertiaire ; elle traduit simplement le fait que les étrangers participent au mouvement de tertiarisation de l'économie. Si l'on raisonne cette fois en proportion des effectifs étrangers employés dans chaque secteur d'activité, le BTP reste celui où le taux de présence des étrangers est le plus élevé.

Parallèlement la population active étrangère s'est féminisée, suivant, mais à un rythme plus rapide, une tendance générale de la société

française. La progression est très nette depuis le recensement de 1962 : le taux de féminisation des actifs étrangers était alors de 15 %. Vingt ans plus tard, il est de 24 %. L'écart avec les actifs français reste important, mais il se réduit : - 18 % en 1982, contre - 21 % en 1962.

#### 4. Les femmes dans la population active totale

En %

	Ensemble	Français	Etrangers
1962	34,6	35,8	15,2 *
1968	34,9	36,2	16,5
1975	37,3	38,8	18,8
1982	40,8	42,0	24,0

\* Y compris les Algériens.

Source : INSEE, Recensements.

En conséquence, les taux de présence des étrangers dans les populations actives masculine et féminine tendent à se rapprocher : en 1962 le rapport était de 1 à 3, en 1982 il n'est plus que de 1 à 2. La baisse de la main-d'œuvre étrangère a porté uniquement sur les hommes comme le montre l'évolution récente de la population des actives étrangères ayant un emploi. De 1982 à 1985, leur nombre est demeuré stable, alors que la main-d'œuvre étrangère totale déclinait. Parmi les actifs étrangers occupés, la proportion de femmes a donc continué de croître régulièrement de 17 % en 1982 à 20 % en 1985. De 1985 à 1988 cette proportion est restée stable (enquête ACEMO).

Enfin le niveau de qualification des étrangers augmente lentement, mais régulièrement, depuis le début des années soixante-dix. Certes le travailleur immigré est d'abord un ouvrier, mais moins nettement qu'il y a quelques années. En 1971 sur 100 salariés étrangers, 94 étaient ouvriers. Ils ne sont plus que 79 en 1988, ce qui reste tout de même très supérieur à la part des ouvriers parmi les salariés français (40 %). La proportion de manœuvres et d'OS décroît au profit des ouvriers qualifiés, qui représentent désormais un ouvrier étranger sur deux. Les salariés étrangers sont plus nombreux à être agents de maîtrise ou techniciens, cadres et surtout employés : respectivement 4,2 % 3,7 % et 13,3 % en 1988. Ceux qui sont arrivés en France depuis 1974 sont aussi plus qualifiés. Les cadres et les techniciens constituent plus d'un tiers des entrées officiellement enregistrées ces dernières années : 35,6 % en 1989.

Il y a dix ans, les conditions d'emploi, de travail et de salaire des immigrés étaient encore très inférieures à celles des Français (Willard, 1984) : leur ancienneté moyenne était plus courte, signe d'un *turnover* toujours important, leur qualification bien moindre, même à ancienneté équivalente, ce qui signifie qu'ils restaient à l'écart des voies de promotion, leur durée de travail plus longue et leurs conditions de travail plus dures, car ils effectuaient les tâches les plus pénibles. A qualification

égale, la différence de rémunération entre salariés français et étrangers était de 7,5 % en 1978 pour les hommes ouvriers de l'industrie à temps complet. Ces écarts, somme toute modestes, peuvent néanmoins cacher des chances d'accès inégales à des niveaux de qualification donnant droit à des rémunérations plus élevées. Il n'existe pas sur tous ces aspects de données plus récentes permettant de tracer une évolution. Toutefois, lorsqu'ils ont été relevés il y a dix ans, ces contrastes avec la main-d'œuvre nationale commençaient déjà à s'atténuer par rapport aux années précédentes, pour l'ancienneté et la durée du travail notamment. Ils ont certainement continué à se réduire, car les différences s'expliquaient essentiellement par la répartition sectorielle des deux salariats dont les structures, nous l'avons noté, se sont depuis rapprochées.

Au total, sur les différents critères que nous avons retenus (tertiarisation, féminisation, qualification, salaire), la main-d'œuvre étrangère se différencie de moins en moins de la main-d'œuvre nationale. Il serait certes imprudent ou prématuré de conclure à l'indifférenciation des deux salariats. Même s'ils s'atténuent, les clivages restent très marqués. Mais, aussi lente soit-elle, cette évolution est continue et s'inscrit en rupture par rapport à ce qu'était l'immigration pendant plus d'un siècle. La main-d'œuvre étrangère se stabilise et sort peu à peu de la place spécifique qui lui était assignée par la société d'accueil aux marges du système productif ou en « première ligne », exposée aux acoups de la conjoncture. Les étrangers connaissent donc depuis quinze ans — 1974 étant la date charnière — une amélioration, très progressive, de leur intégration professionnelle. Leur trajectoire professionnelle ne les enferme pas nécessairement dans le monde ouvrier. Selon une étude réalisée en 1987 auprès d'actifs immigrés venus en France depuis plus de dix-huit ans, 54 % occupent des emplois d'ouvriers et un tiers sont encore manœuvres ou OS, mais 36 % sont des cols blancs, soit deux fois plus qu'à la génération des pères (Borkowski, 1990). L'amélioration est encore plus sensible pour les enfants des immigrés nés sur le territoire français : la majorité deviennent employés (24 %) ou cadres (30 %) — 63 % ayant un père ouvrier — et 35 % ouvriers — leurs pères l'étant huit fois sur dix.

## **Les immigrés dans l'entreprise : assimilation et particularisme**

Après avoir traité de l'intégration professionnelle, nous abordons ici la question de l'assimilation (ou acculturation) au monde du travail. Par définition la vie de travail se passe dans l'entreprise. L'entreprise est donc le cadre le plus propice pour saisir les mécanismes et processus d'identification culturelle relatifs au travail.

## **Une participation accrue aux conflits, signe d'une meilleure acculturation**

Tout conflit a une fonction intégratrice. En opposant deux parties adverses, il renforce leur identité, mais les lie aussi, car être en conflit c'est reconnaître l'autre et admettre que l'on se situe sur un terrain commun. Pour cette raison les luttes sociales jouent un rôle important dans l'intégration des travailleurs étrangers. Certes pendant très longtemps, la main-d'œuvre immigrée était surtout prisée pour sa malléabilité et son absence de combativité. Les travailleurs étrangers se tenaient alors à l'écart des conflits, n'étant, de leur propre aveu, que de passage avant le retour au pays d'origine. Il y eut pourtant quelques notables exceptions : durant l'entre-deux-guerres, la participation des Italiens au mouvement ouvrier lorrain et aux conflits dans lesquels il était impliqué a très vite fait d'eux des militants ouvriers et communistes, accélérant le processus d'assimilation culturelle (Bonnet, 1976). L'urgence et la force du combat social ont façonné leur identité sociale et politique, repoussant à l'arrière-plan les difficultés d'intégration liées au mode de vie. Toutefois la participation des immigrés aux luttes sociales ne devient massive qu'à partir du début des années soixante-dix.

Les premiers grands conflits auxquels participèrent les étrangers leur étaient propres et n'étaient pas des conflits du travail (Cordeiro, 1987). En 1970 les mauvaises conditions de logement dans les foyers d'immigrés déclenchèrent un mouvement de protestation contre la SONACOTRA. Deux ans plus tard les étrangers manifestaient contre la « circulaire Fontanet » qui limitait le recours à la procédure de régularisation. Ils obtinrent sa suspension en octobre 1973 pour permettre la régularisation de 35 000 « sans papiers ». A partir de 1972, les conflits gagnèrent les usines et se multiplièrent : Pennaroya à Lyon, Girosteel au Bourget, Renault à Billancourt et à Flins... pour la seule année 1972. Le plus spectaculaire fut celui des nettoyeurs du métro parisien (avril 1980) : soutenue par la CFDT, la grève dura un mois et s'accompagna de manifestations contre la politique gouvernementale pour obtenir la liberté totale d'association et une plus large participation à la vie publique. Mais c'est le début de la décennie quatre-vingt qui marque le point culminant de cette période conflictuelle. Entre 1981 et 1984 plusieurs grèves d'OS eurent lieu dans l'industrie automobile, mobilisant principalement des travailleurs immigrés. Depuis les grèves se sont raréfiées ; la dernière en date, d'assez grande ampleur, a mobilisé à l'automne 1987 les mineurs marocains du bassin houiller du Nord <sup>(6)</sup>.

En toute hypothèse, cette plus grande participation des étrangers aux conflits professionnels devrait faciliter leur assimilation au monde ouvrier. Toutefois il est encore un peu tôt pour l'affirmer, d'autant que les conflits les plus récents présentent des caractéristiques nouvelles — sur lesquelles nous reviendrons — qui rendent hasardeux un rapproche-

---

(6) Elle s'est déroulée à l'écart de toute intervention syndicale, mobilisant à partir de revendications spécifiques aux immigrés (le refus de « l'aide au retour »), signe, comme nous le verrons plus bas, d'une réelle assimilation à la norme ouvrière et de son utilisation à des fins propres.

ment avec les luttes ouvrières traditionnelles. Mais d'ores et déjà il est clair que cette activité conflictuelle est rendue possible par une meilleure acculturation à l'univers de travail. Comme l'installation des étrangers est devenue durable, qu'il n'est plus possible de vivre dans le provisoire, autant faire en sorte de trouver sa place dans l'entreprise. La plus grande activité conflictuelle des immigrés peut donc s'interpréter comme la conséquence de l'obligation qui leur est faite de se sédentariser.

Selon M. Tripier (1990), l'entreprise serait par nature l'un des lieux où les rapports sociaux sont les moins « ethnicisés », car ils sont à la fois plus superficiels et plus organisés que dans la société civile. Quelle que soit la nationalité, l'expérience ouvrière est avant tout vécue comme « une rélégalion de ses appartenances intimes ». Dans l'usine, avant d'être un étranger, l'immigré serait donc perçu comme un ouvrier. Il s'accommoderait peu à peu, dans son travail et sa sociabilité professionnelle, des normes de la vie ouvrière et parviendrait à s'assimiler aux communautés de travail, se percevant, au même titre que les autres, comme un « Citroën » ou un « Renault ». Cette analyse est confirmée par les travaux empiriques récents. L'excès de zèle des travailleurs étrangers et leur attitude de retrait souvent dénoncée par les ouvriers français ne durent que pendant les premières années, tant que le séjour est considéré comme provisoire. Lorsque l'installation en France s'avère durable, le processus d'acculturation décrit par M. Tripier se met en marche.

Cette acculturation est plus ou moins profonde selon le type d'entreprise, la proportion d'étrangers dans l'effectif global et surtout l'identité culturelle des salariés de l'entreprise. L'existence d'une identité ouvrière forte, fondée sur la fierté du métier ou sur une vision prolétarienne de la société opposant les ouvriers à tous les autres groupes sociaux, facilite l'intégration à la norme ouvrière. Même lorsqu'ils sont isolés des ouvriers français, comme ce fut le cas chez Renault à l'usine Billancourt au début des années quatre-vingt où ils constituaient la quasi-totalité des OS, les immigrés sont en mesure, si l'identité ouvrière de l'entreprise est solide, de s'organiser et d'obtenir satisfaction. A Billancourt, non seulement ils ont assimilé la norme ouvrière, mais ils l'ont utilisée à des fins propres en formulant des revendications spécifiques. Dans une entreprise de paumellerie étudiée par M. Tripier, les Turcs embauchés pour leur endurance au début des années soixante-dix ont progressivement adopté les normes de travail des ouvriers français, se sont syndiqués et ont participé aux grèves aux côtés des Français. Lorsque la référence ouvrière n'est pas aussi affirmée, qu'elle se double par exemple d'une valorisation de l'identité locale, l'acculturation dans l'entreprise est plus difficile, car elle se dérive de l'enracinement dans la société locale. Même si dans ce cas les étrangers ne se comportent pas différemment des nationaux, l'intégration n'est que de surface. Ils participent aux conflits, mais par suivisme, ne manifestant aucune velléité d'autonomie.

Les fondements universalistes du droit social français d'une part, et de l'idéologie syndicale de l'autre, ont certainement favorisé ce proces-

sus d'acculturation. En effet, tout au long des années soixante-dix, les syndicats ont lutté pour obtenir l'extension des droits sociaux et syndicaux aux étrangers. Ceux-ci participaient à l'élection des délégués du personnel et du comité d'entreprise depuis 1946, mais ils ne sont éligibles que depuis la loi du 11 juillet 1975. Ils peuvent aussi désormais devenir délégués syndicaux et accéder à des postes de direction syndicale. Enfin ils sont devenus électeurs et éligibles pour les élections aux caisses de sécurité sociale par la loi du 17 décembre 1982. L'universalisme de l'action syndicale s'est aussi traduit par le refus de tout syndicat immigré ou de la présence organisée des nationalités dans les grèves ou les négociations. Les tentatives de création de syndicats autonomes de travailleurs immigrés, comme le Mouvement des travailleurs algériens en 1970 ou celui des travailleurs portugais en 1972, sont restés sans lendemain <sup>(7)</sup>. Elles allaient d'ailleurs à l'encontre de la tradition jacobine française, pour qui l'organisation, « à l'américaine », de collectivités ethniques en groupes organisés ayant une existence légale, n'est pas concevable. Dans cette optique, l'intégration et l'assimilation à la société française doivent se faire sur une base individuelle et impliquer le relâchement des liens d'allégeance communautaire.

Si les étrangers ont largement bénéficié de l'action syndicale, leur rôle dans les syndicats ouvriers reste faible (Mouriaux, Whitol de Wenden, 1987). Leur représentation est en progression à la CGT : ils passent de 2,5 % des délégués en 1965 à 6,3 % en 1985. A la CFDT, on enregistre une stabilité à un très faible niveau de 1974 à 1985 : 1 % des délégués. Cette médiocre intégration syndicale est sans doute un élément qui permet d'expliquer l'émergence de l'islam dans l'entreprise.

### **L'émergence du religieux dans l'entreprise**

L'émergence de l'islam dans l'entreprise remonte à une quinzaine d'années. Certes, l'islam est d'une façon ou d'une autre présent dans les entreprises depuis que celles-ci emploient des travailleurs musulmans. La présence d'un *Imam* en 1933 aux usines Renault de Billancourt est attestée par les historiens. Mais le phénomène n'a réellement pris de l'ampleur que depuis peu. Cette affirmation islamique n'est pas cantonnée à l'entreprise, elle est générale (Kepel, 1987). Depuis 1970 les mosquées, salles de prière et autres lieux de culte musulman sont passés d'une dizaine à un millier. Les associations qui se présentent comme musulmanes sont en nombre croissant. En quelques années l'islam est devenu la seconde religion en France. Cela traduit, outre l'augmentation du nombre de personnes de confession musulmane vivant en France, une « demande d'islam » qu'il s'agit d'expliquer.

En France l'islam ne constitue pas, sur le plan sociologique, une communauté homogène (Whitol de Wenden, 1990). C'est un islam *sun-nite*, fortement dominé par les Maghrébins, mais qui reste très marqué

---

(7) Il faut toutefois mentionner l'existence de l'Union générale des travailleurs sénégalais en France (UGTSF) créée en 1960 et qui s'est ouverte depuis quelques années à d'autres nationalités africaines.

par les ethnies et les pays d'origine. L'islam algérien n'est pas celui des Marocains, ni celui des Turcs. Ce caractère composite rend très délicate l'appréciation du rôle de l'islam dans l'entreprise.

En 1975 les premières revendications religieuses demandaient l'ouverture de salles de prière. Le mouvement était à nouveau parti des foyers pour gagner très vite les entreprises, en particulier dans l'automobile. En 1976 Renault ouvrait à Billancourt la première salle de prière en entreprise. Talbot fit de même à Poissy deux ans plus tard. Ces revendications furent satisfaites sans conflit. Après une courte période de flottement, les directions des entreprises automobiles comprirent, renouant avec une vieille tradition paternaliste, l'intérêt qu'elles pouvaient avoir à satisfaire ces revendications : comme le catholicisme au début du siècle dans les grandes entreprises du Nord, l'islam est un élément de paix sociale qui, en créant un climat affectif, atténue la dureté des relations de travail et conforte la bonne marche de l'entreprise. Les observations réalisées à Billancourt montrent que le temps de pause est utilisé à prier et que le travail à la chaîne est accéléré pour gagner quelques minutes de prière. En outre le Coran peut encourager l'assiduité dans le travail : certains *Hadith* font du travail régulier et consciencieux le premier devoir du Musulman. Enfin l'islam est parfois le moyen de favoriser l'émergence de nouveaux interlocuteurs (des *Imam* par exemple) qui peuvent concurrencer les leaders syndicaux. Pour toutes ces raisons l'islam a été, sinon encouragé, du moins très largement accepté, les directions d'entreprises y voyant un élément de régulation sociale (Barou, 1985).

De leur côté les syndicats « ont pris le train en marche ». Longtemps convaincus que le séjour en France des travailleurs immigrés n'était que temporaire, ils négligèrent les problèmes d'identité culturelle, d'autant que les revendications religieuses heurtaient de front la laïcité à laquelle ils sont traditionnellement attachés. C'est devant la détermination des étrangers et parce qu'au fond il leur fallait se mettre à l'écoute de la base pour tenter de s'y enraciner, que très tardivement à partir des années quatre-vingt ils prirent peu à peu en compte les revendications religieuses des immigrés. C'est une attitude difficile à tenir, car il existe différentes formes d'islam dans chaque entreprise. Selon qu'il s'agit d'un islam privé, ou au contraire mobilisateur, la réaction des syndicats sera différente (Mouriaux, Whitol de Wenden, 1987). Il semble qu'à Billancourt, où elle est très largement majoritaire, la CGT ait repris de façon très offensive les revendications islamiques pour tenter d'encadrer le champ religieux et être présent à la base par tous les moyens, alors que la CFDT est restée plus proche d'une position laïque.

L'islam ne semble pas être à la source de conflits dans l'entreprise. L'attachement des travailleurs musulmans à leur religion vise essentiellement à obtenir la reconnaissance de leur identité et de leur dignité, et n'empêche pas l'adaptation au travail industriel. Même si le lieu de travail est aussi un lieu de culte, travail et religion sont généralement dissociés. C'est très net parmi les Turcs musulmans qui refusent de mêler revendications professionnelles et religion (Kastoryano, 1987). Mais il est vrai que le kémalisme a fait de l'islam une affaire privée. Les spécialistes considèrent qu'il en est de même pour les Maghrébins,

mais rien pour l'instant ne permet de l'affirmer avec certitude, si ce n'est la rareté des conflits religieux dans les entreprises.

Cette composante musulmane est un élément nouveau dans le système français de relations professionnelles. Ni la direction ni les syndicats ne la maîtrisent tout à fait, comme le montrent les conflits survenus dans l'automobile entre 1981 et 1984. Certes il s'est agi d'un mouvement d'OS classique, les immigrés protestant contre les transformations du travail industriel et les reclassements qu'elles entraînent, mais qui s'est mobilisé de façon absolument autonome en se fondant sur les réseaux de sociabilité religieuse (Whitol de Wenden, 1985 et 1986). L'islam a servi de support à l'expression de revendications ouvrières traditionnelles. Ce fut cependant un cas exceptionnel où OS et Maghrébins étaient confondus et se sentirent trahis par les syndicats. Ce type de conflit ne s'est plus reproduit depuis. Toutefois les stratégies syndicales et patronales ont été bousculées par ce mouvement (ENA, 1984). Les grévistes se sont donnés des leaders qui, bien que syndiqués, ont rapidement disposé d'une importante marge de manœuvre par rapport aux syndicats. Fort d'une légitimité religieuse renforcée par l'action revendicative, Akka Ghazzi, responsable de la section CGT de l'usine Citroën d'Aulnay, est intervenu en son nom propre, en janvier 1984, dans le conflit Talbot à Poissy, pour défendre les travailleurs immigrés. En outre, selon certains syndicalistes et responsables du personnel, les immigrés auraient une vision particulière de la négociation : tout conflit doit désigner un vainqueur et un vaincu et l'idée d'abandonner les revendications initiales pour parvenir à un compromis avec l'adversaire ne serait acceptée qu'avec difficulté et sentiment d'échec. Si cela était confirmé il faudrait certainement y voir un effet de l'inexpérience des immigrés en matière de conflits du travail et se garder de conclure à l'émergence de nouvelles attitudes. Mais cela confirme que des formes inédites de mobilisation fondée sur la religion engendrent des jeux nouveaux et obligent syndicats et patronat à composer avec une autre légitimité que celles traditionnellement invoquées lors des conflits du travail.

Cette émergence de l'islam est, au même titre que la plus grande activité conflictuelle des immigrés, une conséquence de leur sédentarisation (Courtois, Kepel, 1987). Celle-ci ne signifie pas nécessairement banalisation des revendications ou des formes de mobilisation. Certes à partir du moment où l'étranger ne se définit plus par la perspective du retour, il aspire à être considéré comme un salarié ordinaire et revendiquera pour cela de façon classique. Mais se sédentariser implique aussi de se prouver que l'on existe et que l'on a une identité propre justifiant sa présence. D'où le repli sur des « valeurs à soi », d'autant que celles du mouvement ouvrier s'épuisent et ne suffisent plus à constituer un socle identitaire solide. L'émergence de l'islam dans l'entreprise répond donc à ce besoin de stabilisation qu'engendre l'obligation de se sédentariser et témoigne ainsi des réussites et des limites de l'acculturation au monde ouvrier. Réussites, car les étrangers sont désormais capables d'actions et de revendications autonomes. Limites, car l'identification ouvrière s'effrite et laisse la place à des identités de substitut au premier rang desquelles, la religion.

En somme c'est parce qu'elle est « aléatoire », c'est-à-dire non assurée, que la sédentarisation produit à la fois une plus grande assimilation, qui rend les étrangers plus combatifs et rompt avec leur image de main-d'œuvre « souple et docile », et un particularisme culturel plus affirmé, destiné à justifier la place qu'ils occupent désormais dans la société d'accueil.

## **Une main-d'œuvre clandestine devenue plus attractive**

L'appel à la main-d'œuvre clandestine est une constante de l'immigration en France (Marie, 1988). Jusque dans les années soixante-dix, l'immigration clandestine était tolérée, voire encouragée par les pouvoirs publics qui y voyaient un moyen de corriger la rigidité du marché du travail. Depuis 1974 le recours aux clandestins est condamné, mais en réalité il s'est maintenu. Le déséquilibre des relations économiques internationales continue d'entretenir une forte pression migratoire des pays en voie de développement sur les économies occidentales. Surtout la grande masse des immigrés se sédentarisant, la main-d'œuvre clandestine est devenue encore plus attractive. En se stabilisant les travailleurs étrangers se rapprochent des travailleurs français et perdent les avantages que les employeurs attendent traditionnellement d'une main-d'œuvre précaire. Les entreprises ont contourné cet obstacle en continuant à recruter de façon clandestine des primo-immigrants. En effet avec la crise économique, les besoins en main-d'œuvre souple et peu qualifiée ont persisté, voire se sont accrus. Dans certains domaines d'activité comme le BTP, la confection, l'industrie des chaussures, les entreprises continuent à offrir principalement des emplois instables et de faible qualification, emplois qui sont maintenant de plus en plus délaissés par les immigrés « installés ». De plus, après avoir massivement licencié (1976-1978) la plupart des entreprises se sont engagées dans des politiques de rationalisation des moyens de production. S'agissant de la main-d'œuvre, il en résulte un double mouvement d'externalisation des activités, notamment dans les grandes entreprises où les activités de service sont maintenant largement sous-traitées, et de flexibilisation de l'emploi. Le recours à la main-d'œuvre clandestine est un élément de cette politique, au même titre que l'utilisation de l'intérim ou des contrats à durée déterminée. Pour ces différentes raisons, l'appel à l'immigration s'est maintenu sous une forme clandestine, contredisant l'objectif politique de la décision de 1974. L'attrait des « clandestins » est donc, pour l'essentiel, corrélatif de la fermeture des frontières.

En août 1981 le gouvernement a proposé de régulariser la situation des travailleurs étrangers en situation irrégulière avant le 1<sup>er</sup> janvier 1981. 130 000 « sans papiers » ont ainsi bénéficié de cette régularisation exceptionnelle. Les dispositions initiales, qui limitaient la régularisa-

tion aux occupants d'emplois stables, ont été aménagées de sorte que la quasi-totalité des catégories composant l'immigration clandestine a pu bénéficier de la procédure. Sans être tout à fait exhaustive, la population bénéficiaire constitue une bonne approximation de l'immigration clandestine.

Par bien des aspects, les « clandestins » de 1981 ressemblaient aux vagues migratoires immédiatement précédentes (Marie, 1983). La grande majorité était originaire de pays ayant une tradition de migration de travail avec la France : les ressortissants de la Tunisie, du Maroc, de l'Algérie, des pays d'Afrique Noire, du Portugal et de la Turquie constituaient 80 % des bénéficiaires de la régularisation. Leur population était principalement constituée de jeunes, 80 % des individus ayant moins de 32 ans, et d'hommes, bien que la proportion de femmes (17,5 %) fût proche de celle des actives étrangères recensées à cette époque (18,8 %), illustrant la pression de plus en plus forte exercée par les femmes étrangères pour accéder au marché du travail. Les secteurs traditionnellement recruteurs de main-d'œuvre étrangère, le BTP, l'agriculture-forestation, la confection et les services (services domestiques, commerce, hôtellerie, nettoyage) occupaient 85 % de ces travailleurs en situation irrégulière. Enfin ces derniers étaient sur-représentés dans les régions qui sont depuis plus de cinquante ans les principales zones d'attraction des migrations étrangères : Ile de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Corse.

Sur quelques points cependant, leur profil se distinguait nettement de celui de l'immigration légale : d'abord leur venue était récente. Presque tous (90 %) étaient arrivés en France après les mesures de suspension de l'immigration en 1974 et près d'un sur deux (40 %) n'était arrivé qu'en 1980, un an seulement avant l'opération de régularisation. Pour une part, leur venue était un contre-effet des orientations restrictives des politiques d'immigration menées dans les autres pays occidentaux (USA, Canada, Grande-Bretagne), confirmant le caractère très mobile des migrations clandestines. Les stratégies de mobilité des « clandestins » semblent se déterminer en fonction des opportunités d'emplois et des possibilités d'accueil par des immigrés de même origine et sont donc susceptibles d'évoluer très vite selon les périodes et les pays. Cette situation évoque les « migrations tournantes » caractéristiques de l'immigration moderne avant qu'elle ne se sédentarise. Enfin les deux-tiers des bénéficiaires de la régularisation de 1981 étaient employés par des entreprises de moins de dix salariés, ce qui suggère que le recours à la main-d'œuvre clandestine joue dans les PME le rôle de flexibilisation que tiennent les politiques de sous-traitance et de développement du travail précaire dans les grandes entreprises.

Le recours à la main-d'œuvre clandestine vise clairement à introduire davantage de fluidité sur le marché du travail (Moulier-Boutang et al., 1986). Outre les bénéfices de tout travail au noir, ce sont les avantages « classiques » du travailleur immigré qui intéressent l'employeur dans l'embauche de « clandestins » : possibilité d'offrir de bas salaires, des conditions de travail et d'horaires très dures et de faire varier la main-d'œuvre selon le volume de production. En somme la main-d'œuvre

clandestine est prisée pour sa docilité. Le « clandestin » est par nature un travailleur disponible, prêt à travailler plus longtemps dans la journée, la semaine ou le mois, tout en acceptant d'être moins stable dans l'année. Ce sont donc les secteurs dont l'activité est très discontinuée, comme le tourisme, la restauration, l'hôtellerie, l'habillement, l'agriculture, qui utilisent le plus de main-d'œuvre clandestine. Dans cette optique, le facteur travail devant être le plus adaptable possible, il est généralement rémunéré à son prix sur le « marché instantané » : les durées d'engagement sont courtes, les rémunérations se font aux pièces, à la tâche ou à la journée et sont globalement très faibles. Selon une enquête du ministère du Travail, dans le mois précédant leur régularisation en 1981, plus des trois-quarts des travailleurs étrangers clandestins gagnaient moins de 4 000 F par mois et ils étaient moins de 2 % à gagner plus de 5 000 F (Marie, 1983). De surcroît, comme c'est souvent le cas pour l'économie souterraine, lorsque le « clandestin » vit en ménage, tous les membres du ménage sont mobilisés. Les femmes travaillent alors à domicile, comme dans le secteur de la confection, leur travail n'étant le plus souvent pas directement rémunéré.

Le secteur de la confection fournit une bonne illustration de ce recours à la main-d'œuvre clandestine. La nature du produit, son obsolescence rapide due à la mode, interdit la production en grandes séries avec économies d'échelle. Les structures de production doivent donc être flexibles, sans cesse adaptables aux modifications de la demande. La sous-traitance et la petite taille des unités de production permettent de réaliser cette flexibilité. Le fabricant sous-traite la transformation de la matière à un façonnier qui parfois sous-traite à son tour à un autre façonnier ou à des travailleurs à domicile. Cette organisation en réseau, qui s'élargit ou se rétracte au gré des commandes, fonctionne avec une main-d'œuvre étrangère très disponible dont le travail n'est généralement pas déclaré. Entre 1980 et 1982, dans le secteur textile-habillement, 13 000 travailleurs clandestins ont bénéficié d'une régularisation de leur situation, alors qu'officiellement le secteur n'occupait que 9 000 salariés (Morokvasic, 1988). Lorsque la demande et la pression temporelle sont maximales, les ateliers tournent 24 heures sur 24 et tous les membres de la famille travaillent. Les « clandestins » constituent une main-d'œuvre fidèle et dévouée dont la capacité de mobilisation est très forte.

Ceux qui emploient des « clandestins » sont parfois eux-mêmes des immigrés. Selon une autre enquête du ministère du Travail réalisée dans la région parisienne, 20 % de ceux qui bénéficièrent de la régularisation de 1981 travaillaient un an et demi plus tard pour un patron étranger, généralement de même nationalité (Marie, 1984-b). Sachant que ceux qui étaient employés irrégulièrement par des étrangers ont eu plus de chance d'obtenir un contrat de travail chez leur employeur que ceux travaillant pour un patron français, cela montre l'importance du facteur ethnique. Nul doute que le poids des solidarités ethniques contribue à renforcer la docilité des « clandestins ». Lorsque les réseaux familiaux et communautaires assurent le recrutement de la main-d'œuvre clandestine, l'ethnicité fonctionne comme un filtre. L'identité d'origine a pour effet d'établir des relations de loyauté et de complicité entre

l'employeur et ses ouvriers : en échange de leur fidélité et de leur disponibilité, le premier assure aux seconds l'accueil et l'accès à la communauté ethnique et tous doivent se protéger des investigations policières ou administratives. L'intrication des affiliations ethniques et des relations professionnelles atténue la perception des rapports de travail souvent très durs. De plus, comme l'illustrent les enquêtes portant sur le secteur de la confection, l'espoir d'une possible mobilité professionnelle incite plus encore à la soumission, car la mobilité n'est possible qu'avec le soutien de la communauté ethnique et suppose donc loyauté et dévouement (Ozturk, 1988, Morokvasic, 1988).

La situation professionnelle des travailleurs clandestins ayant bénéficié de la régularisation exceptionnelle de 1981 n'avait pour l'essentiel pas changé deux ans plus tard. En décembre 1983 dans la région parisienne, la moitié d'entre eux occupaient le même emploi qu'avant la régularisation. Quant à ceux qui avaient dû changer d'employeur, leur nouvelle activité prolongeait directement celle qu'ils exerçaient auparavant : emplois de service (commerce, hôtellerie) ou ouvriers peu qualifiés du BTP et de la confection. Les conditions de travail restaient dans l'ensemble très médiocres et plus de la moitié gagnaient moins du SMIC. Cette relative stabilité professionnelle prouve qu'il s'agit d'un type de main-d'œuvre qui répond, quel que soit son statut juridique, aux mêmes besoins de travail. L'immigration clandestine n'est pas une forme banale de travail au noir. Plus que leur illégalité, ce sont les caractéristiques sociologiques des « clandestins », leur disponibilité, leur docilité, qui étaient naguère celles de tous les immigrés, qui expliquent le recours à cette main-d'œuvre.

## **Fragilité du processus en cours**

Le nouvel âge de l'immigration se définit par les points suivants : les travailleurs étrangers connaissent une intégration professionnelle lente, mais réelle, et une meilleure assimilation à l'univers de travail, processus de stabilisation qui a pour effet de maintenir le recours à la main-d'œuvre clandestine. Toutefois cette dynamique nouvelle se heurte à deux types d'obstacles, ayant trait l'un à l'intégration et l'autre à l'assimilation.

### **Disparités et clivages professionnels fragilisent les perspectives d'intégration**

L'intégration professionnelle des immigrés progresse. Mais, outre sa lenteur, cette amélioration générale cache de profondes disparités. Les « clandestins » restent à l'écart du mouvement, ils en sont même les victimes. Comme l'étaient traditionnellement les immigrés, ils sont aux marges du système productif, totalement exposés aux caprices de la

conjoncture. Nous avons vu aussi que l'évolution moyenne du chômage des étrangers masque un net clivage entre ceux qui sont originaires de la CE, dont la situation s'améliore, et ceux qui viennent d'ailleurs, dont la situation se dégrade. À l'évidence les immigrés ne bénéficient pas tous d'une meilleure intégration professionnelle et certains, parmi les plus récemment arrivés, restent à l'écart du processus décrit. Il reste donc des clivages en matière d'intégration professionnelle, mais cette hétérogénéité manifeste des actifs immigrés donne à penser que ces clivages se sont déplacés.

Le clivage majeur n'est probablement plus entre Français et étrangers, comme durant la période de l'immigration moderne. La politique de flexibilité mise en œuvre sous l'effet de la crise économique a conduit à précariser une partie de la main-d'œuvre, mais celle-ci ne se recrute pas uniquement parmi les étrangers. La précarisation des emplois concerne surtout les nouveaux entrants sur le marché. Désormais le clivage principal au sein de la main-d'œuvre n'oppose plus Français et immigrés, il est transversal. Le secteur du BTP en fournit une bonne illustration (Beaugé, 1988). La crise économique a contraint les entreprises à modifier leur politique de gestion de l'emploi dès 1975 : rationalisation, externalisation et flexibilité étaient à l'ordre du jour. Les postes de travail les moins qualifiés furent supprimés ou externalisés par recours à des intérimaires et des contractuels. Auparavant cantonnés dans les emplois les plus durs et les plus instables, les étrangers ont été diversement atteints par cette politique. Certes beaucoup furent licenciés faute d'une qualification suffisante, mais parmi ceux qui sont restés, la plupart ont vu leur situation se stabiliser. Globalement aux emplois déqualifiés antérieurs s'est substituée une main-d'œuvre précaire d'intérimaires et de contractuels, qui n'est plus seulement composée d'étrangers, mais aussi de nationaux. Conséquence de cette nouvelle forme de segmentation des emplois, le clivage antérieur s'est déplacé et l'hétérogénéité de la main-d'œuvre étrangère, renforcée.

D'autres clivages continuent d'opposer Français et étrangers, par exemple au sein d'une même profession. La tertiarisation de l'emploi immigré est globalement un élément de stabilisation et de banalisation de la main-d'œuvre étrangère. Mais pour une bonne part, c'est par le biais des activités de services les plus dévalorisées et déqualifiées que les étrangers accèdent au secteur tertiaire : de nombreuses activités de services marchands aux entreprises, récemment sous-traitées (gardien-nage, nettoyage, restauration collective, blanchisserie...), emploient principalement des étrangers, Maghrébins et Africains, parce que le travail proposé rebute la plupart des nationaux (Abou-Sada, 1988). L'amélioration de la situation professionnelle des immigrés n'est donc pas aussi claire qu'il paraît à la lecture des statistiques de l'emploi. Entre l'immigré nettoyeur dans le métro et le Français employé de bureau, tout diffère quant au statut social, sinon leur commune appartenance au secteur des services.

Ensuite l'accès d'étrangers à des professions dotées d'un plus grand prestige social que les emplois précaires et marginaux qui leur étaient longtemps réservés n'est pas nécessairement une marque de

promotion sociale ou de meilleure intégration sociale. Certes les étrangers sont plus nombreux à devenir patrons de l'industrie et du commerce : 3,5 % en 1982, contre 2,4 % en 1968. Cette progression, qui s'est amorcée au moment où le chômage des étrangers a augmenté, concerne des nationalités, des zones et des activités économiques très diverses (Padrun, 1990). Depuis quelques années elle va à contre-courant de la tendance nationale : de 1983 à 1987 le nombre d'artisans, commerçants, entrepreneurs étrangers recensés par les enquêtes emploi de l'Insee s'est accru de 47 %, alors qu'il a baissé de 3 % pour les nationaux. Un nombre croissant de commerces est tenu par des étrangers, notamment dans les grandes villes : à Marseille 5 % des commerçants sont étrangers, à Grenoble et Strasbourg 6 %, à Lille 7 % et 10 % à Paris, contre 3 % seulement au niveau national (Mung et Guillon, 1986).

Toutefois l'étude du processus d'accès à la boutique invite à tempérer l'optimisme des conclusions. Les étrangers, Maghrébins et Asiatiques principalement, achètent des fonds de commerce en faillite et ne résistent à la concurrence des supermarchés et des grandes surfaces qu'en offrant des services rarement proposés par les commerçants français (Kerrou, 1987 ; Mung et Guillon, 1986) : nombre maximum de jours d'ouverture (le dimanche notamment), amplitude horaire considérable (13 à 14 heures par jour), possibilité de crédit, vente au détail de produits variés en petite quantité, livraison à domicile. Dans le quartier Choisy-lvry à Paris, les commerçants et artisans asiatiques se sont implantés à la suite de l'échec du plan de rénovation urbaine et notamment des galeries commerçantes initialement prévues (Guillon et Taboada-Leonetti, 1986). Ils ont occupé des emplacements restés libres ou remplacé des commerces français qui périssaient, si bien qu'aujourd'hui, dans le quartier, quatre commerces sur dix sont tenus par des étrangers. Paradoxalement c'est en reprenant des activités en crise que les immigrés parviennent à accéder à un statut d'indépendants. Ils mettent à profit pour leur propre compte ce par quoi les entreprises les ont longtemps maintenu à l'écart de toute intégration réelle : la disponibilité et l'acceptation de la dureté des conditions de travail. Les commerçants étrangers ne sont donc pas l'équivalent des commerçants français, puisque les premiers remplacent les seconds lorsque ces derniers font faillite.

Au total le rapprochement des caractéristiques professionnelles des main-d'œuvre française et étrangère ne signifie pas pour tous banalisation des conditions de travail et meilleure intégration professionnelle. Si l'intégration des étrangers progresse lentement, elle se fait généralement au plus bas de l'échelle professionnelle, ou en cas de mobilité ascendante, au plus bas de la catégorie d'accueil. D'où une certaine vulnérabilité qui expose les étrangers à la pauvreté <sup>(8)</sup>.

---

(8) Les immigrés sont en effet sur-représentés parmi les ménages pauvres : selon une enquête du CREDOC plus du quart des adultes ayant recours à l'aide sociale sont des étrangers (cf. Dupré J.P. et al., 1986 : *Pauvreté-précarité en 1985, diversité des recours à l'action sociale. Tentatives de mesure*, Paris, Credoc).

## Crise du modèle assimilationniste français ?

Certains éléments tendraient à montrer que le modèle assimilationniste classique hérité du jacobinisme s'épuise depuis une vingtaine d'années. Dans ce modèle, l'acculturation se fait sur une base individuelle et conduit à rallier une collectivité unifiée que protège le principe de la laïcité républicaine. Elle se réalise essentiellement par l'école et le travail. Nous ne parlerons pas ici de l'école qui sort de notre champ d'étude, sinon pour dire qu'elle connaît une crise de croissance : l'école de la République, espace homogène et égalitaire, n'existe plus. Comme les jeunes français de milieux défavorisés, les jeunes enfants d'immigrés sont victimes de l'échec scolaire et l'école ne peut être pour eux un tremplin pour trouver une place dans la société.

L'évolution du monde du travail n'est pas, quant à elle, très favorable. D'abord le chômage rend son accès plus difficile. Pour l'immigré adulte le travail est la principale instance de socialisation, surtout si son arrivée dans la société d'accueil est récente. Être chômeur, c'est par définition ne pas pouvoir participer à la vie de travail et aux apprentissages culturels dont elle est le siège. Mais surtout la culture ouvrière s'est considérablement affaiblie ; or les travailleurs immigrés sont encore principalement des ouvriers. En effet le mouvement ouvrier et le syndicalisme, dont le rôle d'acculturation était très important dans le passé, sont en déclin depuis dix à quinze ans. Ils n'existent plus comme force sociale suffisamment puissante pour être en mesure d'assimiler rapidement par l'action sociale et politique des étrangers d'origines diverses (Wieviorka, 1990). La référence à des valeurs universalistes justifiant des actions de portée générale fait place peu à peu à des corporatismes sans grand projet et organisés autour de revendications sectorielles. L'action ouvrière n'est plus un mouvement social. Elle ne s'impose donc plus avec la même évidence à l'étranger travaillant et vivant au sein du monde populaire. Par endroits, ce déclin de la culture ouvrière engendre des comportements qui, sans être toujours hostiles aux étrangers, sont peu propices à favoriser leur assimilation<sup>(9)</sup> : conduites de rupture chez les jeunes issus de milieux populaires vivant dans des cités dégradées, conduites alimentées par un fort sentiment de domination et d'aliénation, mais qui ne se fixe sur aucun adversaire défini. Ce type de révolte nihiliste est rarement tourné contre les étrangers, de nombreux jeunes issus de l'immigration y participent, mais il souligne les fractures du lien social et contribue à les creuser. Dans ce cas l'assimilation est regardée comme impossible. La crise de la culture ouvrière peut aussi conduire des familles ouvrières à se protéger du monde en se repliant sur le domestique, attitude qui favorise généralement l'expression de réflexes xénophobes. Cette fois, c'est l'environnement social immédiat des étrangers qui est un obstacle à l'assimilation.

Au moment où les étrangers, bénéficiant d'une meilleure intégration professionnelle, entrent dans le monde populaire français, ce dernier connaît une profonde crise d'identité, fragilisant en retour les perspec-

---

(9) Cf. à ce propos F. Dubet, *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.

tives d'assimilation. Il en résulte ainsi un souci d'affirmation communautaire, le groupe ethnique et les valeurs sociales et religieuses qu'il véhicule faisant office de substitut identitaire. Dans cette optique, les solidarités et les réseaux ethniques constitueraient le principal support de nouvelles modalités d'intégration. Nous l'avons constaté à propos de l'émergence de l'islam dans l'entreprise. La croissance des commerces et de l'artisanat en témoigne aussi (Hassoun et Tan, 1986, Kerrou, 1987) ; ces professions nouvelles mettent en œuvre des solidarités communautaires (recherche d'un local et d'une main-d'œuvre, prêt d'argent) et s'adressent parfois prioritairement au groupe ethnique (restauration, commerces alimentaires spécialisés). Ce type d'intégration, qui se fonde sur le sentiment d'appartenance à un groupe ethnique et en renforce la pérennité, pose la question des minorités ethniques dans un pays attaché à la laïcité républicaine et à la logique d'assimilation dont elle est porteuse. Le débat actuel sur la place de l'islam en France montrerait tout à la fois les signes d'un épuisement du modèle assimilationniste et la crainte de s'engager dans une autre voie.

Gardons-nous toutefois de forcer le contraste avec le passé ou de généraliser. D'abord solidarités et réseaux communautaires ont toujours existé, même parmi les Italiens ou les Polonais que l'on présente d'ailleurs à tort, car leur assimilation ne s'est pas faite sans heurts et violences, comme des modèles de populations assimilées. Ensuite la situation est pour l'heure extrêmement variable selon les groupes d'immigrés et les vagues migratoires. Les immigrés asiatiques vivent en monde clos depuis toujours et si épuisement du modèle assimilationniste il y a, il est pour eux sans grande conséquence. Les plus touchés sont les Maghrébins et plus largement les Africains, car leur arrivée n'est pas suffisamment ancienne et leur sédentarisation appelle une stabilisation identitaire qui, en l'état, s'appuie sur l'islam. Si l'on ajoute le cas particulier de la main-d'œuvre clandestine qui perpétue le modèle classique de la migration tournante, la conclusion qui s'impose est celle de la diversification des conditions d'intégration et d'assimilation des populations immigrées. La situation d'ensemble est donc très ouverte et risque d'aboutir à « un traitement de plus en plus diversifié de l'immigration » (Tripiet, 1988).

## Conclusion

Plus que le constat d'un nouvel âge de l'immigration et d'une diversification de la situation professionnelle des immigrés, c'est l'idée d'un épuisement de la tradition assimilationniste qui retient l'attention des politiques, car elle rejoint les préoccupations de la société française. Nous le soulignons dès l'introduction, les incertitudes pesant sur le processus d'acculturation ont fait de l'immigration une question politique à l'ordre du jour.

Pourtant, même si l'on admet par hypothèse que ce qui n'est que plausible est pleinement attesté, que l'assimilation « à la française » est vraiment en crise, cela ne remet nullement en cause la philosophie qui inspire les orientations de la politique d'immigration. Les uns prétendent que la France n'a plus les moyens d'assimiler les populations étrangères et s'engage d'ores et déjà dans une voie « pluri-ethnique » qui menace l'identité nationale. Non seulement un tel discours légitime les attitudes xénophobes, mais il repose sur le mythe d'une identité française donnée comme telle depuis des siècles et qu'il s'agirait de protéger contre des altérations qu'une présence jugée excessive d'individus venus d'autres civilisations ne manquerait pas de lui faire subir. On peut au contraire penser que la fidélité au principe de la laïcité républicaine est seule en mesure d'assurer le bon déroulement du processus d'acculturation. Dès lors les difficultés du moment n'entament pas fondamentalement les capacités d'assimilation de la société française si deux conditions sont remplies : d'abord que l'affirmation communautaire soit contenue pour décourager la constitution de minorités ethniques qui s'efforceraient d'obtenir une reconnaissance juridique spécifique et des droits propres. Ensuite que les obstacles à l'assimilation soient dépassés en accélérant le processus d'intégration politique. Même s'il n'est peut-être pas opportun à l'heure actuelle pour des raisons politiques, le débat relatif au droit de vote des étrangers n'a donc rien d'artificiel. La question se pose nécessairement à partir du moment où la France entend répondre aux problèmes de l'immigration en restant fidèle à l'idée d'une intégration et d'une acculturation se réalisant sur une base individuelle.

Certains analystes ont vu dans les grèves et les mouvements de protestation auxquels participèrent les immigrés depuis les années soixante-dix, de nouvelles formes d'expression collective où le non-politique se trouverait politisé (Whitol de Wenden, 1985). Plus simplement, cela signifie selon nous que les étrangers, tout en étant privés de droits politiques, sont devenus des acteurs de la vie sociale et politique. Leur socialisation politique est déjà bien entamée, mais ne peut trouver à s'exprimer normalement faute d'un cadre juridique le permettant. D'où l'idée, pour déjouer toute tentative de repli sur l'ethnicité, de relancer le processus d'acculturation par l'octroi de droits politiques levant cette fois toute entrave à l'expression de la socialisation politique.

La question de l'immigration est au croisement de l'économique, du culturel et du politique. C'est par sa dimension culturelle dans un contexte économique défavorable de chômage et de croissance ralentie qu'elle s'est imposée comme une question politique. Mais si, comme il est probable, le contexte économique reste le même, c'est désormais au plan politique que le problème culturel trouvera solution.

## Références Bibliographiques

- ABOU-SADA G., 1988 : « L'avenir des travailleurs immigrés dans les entreprises en mutation », Communication au colloque international du GRECO 13.
- BAROU J., 1985 : « Islam, facteur de régulation sociale », *Esprit*, n° 6, juin.
- BEAUGE G.L., 1988 : « Crise économique, nouvelles formes de salariat et place de l'immigration dans le BTP », Communication au colloque international du GRECO 13, janvier.
- BONNET S., 1976, 1979, 1984, 1985 : *L'homme du fer : mineurs du fer et ouvriers sidérurgistes lorrains*, Presses Universitaires de Nancy, Ed. Sapeinoise, 4 tomes.
- BORKOWSKI J.-L., 1990 : « L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants », *Données Sociales*, Paris, INSEE.
- CHAMBET-ROSSET M.-C., 1990 : « La main-d'œuvre étrangère au 31 décembre 1988 », *La documentation française*, n° 65, décembre.
- CORDEIRO A., 1987 : *L'immigration*, Paris, La Découverte.
- COURAULT B., 1988 : « La transformation de la catégorie « main-d'œuvre étrangère » 1960-1987 », Communication au colloque international du GRECO 13, janvier.
- COURAULT B., 1980 : *Contribution à la théorie de l'offre de travail, le cas de l'immigration en France 1946-1978*, thèse d'Etat, Paris I.
- COURTOIS S., KEPEL G., 1987 : « Musulmans et prolétaires », *Revue française de sciences politiques*, vol.37, n° 6, décembre.
- DELAMOURD V., 1990 : « Enquête de l'ANPE sur les demandeurs d'emploi étrangers », *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi*, n° 50, juillet.
- DUBET F., 1989 : *Immigration : qu'en savons nous ? Un bilan des connaissances*, Paris, La documentation française.
- ENA, 1984 : *Les immigrés dans l'entreprise*, Rapport présenté par les élèves de l'ENA, Promotion Leonard de Vinci, juillet.
- GUILLON M., 1988 : « Etrangers et immigrés dans la population de la France » in C. WIHTOL de WENDEN (ed.), *La citoyenneté*, Paris, Edilig, pp. 19-56.
- HASSOUN J.-P., TAN Y.-P., 1986 : « Les Chinois de Paris : minorité culturelle à constellation ethnique », *Terrain*, n° 7, octobre.
- HESSEL S., 1988, *Immigration : le devoir d'insertion*, Rapport du Commissariat général du Plan, Paris, La documentation française.
- INSEE, 1987 : « Les étrangers en France », *Contours et caractères*.
- KASTORYANO R., 1987 : « Définition des frontières de l'identité : Turcs musulmans », *Revue française de sciences politiques*, vol.37, n° 6, décembre.
- KEPEL G., 1987 : *Les banlieues de l'Islam, naissance d'une religion en France*, Paris, Seuil.
- KERROU M., 1987 : « Du colportage à la boutique : les commerçants maghrébins en France », *Hommes et migrations*, n° 1105, juillet.
- LEBON A., 1987 : « Le rapport SOPEMI. Population active. Travailleurs et demandeurs d'emploi », *Hommes et migrations*, n° 1104.
- LEBON A., 1988 : « L'emploi étranger à la fin de 1985 », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.4, n° 1-2.
- LEBON A., 1989 : *Immigrés et étrangers en France, tendance 1988/mi-1989*, Document Affaires sociales, Paris, La documentation française.

- MARIE C.V., JANSOLIN X., 1981 : « Les conditions de travail des salariés étrangers », *Travail et emploi*, n° 9.
- MARIE C.V., 1984-a : *L'immigration étrangère*, Paris, ADRI.
- MARIE C.V., 1984-b : « De la clandestinité à l'insertion professionnelle régulière. Le devenir des travailleurs étrangers régularisés », *Travail et emploi*, n° 22, décembre.
- MARIE C.V., 1983 : « L'immigration clandestine en France », *Travail et emploi*, n° 17, juil.-sept.
- MARIE C.V., 1988 : « Entre économie et politique : le « clandestin » une figure sociale à géométrie variable », *Pouvoirs*, n° 11.
- MAUCO G., 1932 : *Les étrangers en France*, Paris, Colin.
- MAUCO G., 1977 : *Les étrangers en France et le problème du racisme*, Paris, La Pensée Universelle.
- MERKLING O., 1988 : « Les travailleurs étrangers dans les petites entreprises », Communication au colloque du GRECO 13, janvier.
- MICHEL B., 1987 : « Le chômage des étrangers de 1975 à 1985 », *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi*, n° 29, mai.
- MOROKVASIC M., 1988 : « Le comportement économique des immigrés dans le secteur de la confection », Communication au colloque du GRECO 13, janvier.
- MOULIER-BOUTANG Y., GARSON J.-P., SILBERMAN R., 1986 : *Economie politique des migrations clandestines de main-d'œuvre*, Paris, Publisud.
- MOURIAUX R., WIHTOL de WENDEN C., 1987 : « Syndicalisme français et islam », *Revue française de sciences politiques*, vol.37, n° 6, décembre.
- MUNG E.M., GUILLON M., 1986 : « Les commerçants étrangers de l'agglomération parisienne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.2, n° 3, décembre.
- NOIRIEL G., 1988 : *Le creuset français*, Paris, Seuil.
- OZTURK K., 1988 : « Les Turcs dans la confection à Paris. Un aspect du paysage parisien des ateliers de couture », *Hommes et migrations*, n° 1116, novembre.
- PADRUN R. (dir.), 1990 : *Vivre et entreprendre en France, les créateurs d'entreprises d'origine immigrée. Situations et attentes*, IRFED-CRID.
- SAYAD A., 1977 : « Les trois âges de l'immigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 15, juin.
- SCHNAPPER D., 1986 : « Modernité et acculturation. A propos des travailleurs émigrés », *Communications*, n° 43.
- SCHNAPPER D., 1989 : « Un pays d'immigration qui s'ignore », *Le genre humain*, février.
- TABOADA-LEONETTI, GUILLON M., 1986 : *Le triangle de Choisy. Un quartier chinois à Paris*, Paris, L'Harmattan.
- TAPINOS G., 1975 : *L'immigration étrangère en France 1946-1973*, Paris, PUF.
- TRAPIER M., 1988 : « Mutations économique et populations étrangères dans les pays industriels », Communication au colloque du GRECO 13.
- TRAPIER M., 1989 : « Les associations, les entreprises et la vie locale », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.5, n° 1.
- TRAPIER M., 1990 : *L'immigration dans la classe ouvrière française*, Paris, CIEMI-L'Harmattan.

- VILLEY O., 1981 : « Le redéploiement actuel de la main-d'œuvre étrangère passé le premier choc de la crise », *Travail et emploi*, n° 81, avril-juin.
- WIEVIORKA M., 1990 : « La crise du modèle français d'intégration », *Regards sur l'actualité*, n° 161, mai.
- WIHTOL DE WENDEN C., 1985 : « L'émergence d'une force politique ? Les conflits des immigrés musulmans dans l'entreprise », *Esprit*, n° 6, juin.
- WIHTOL DE WENDEN C., 1986 : « La dynamique des conflits immigrés » in *Analyse des conflits récents survenus aux Usines Renault de Billancourt depuis 1981 au sein de la population immigrée*, Contrat de connaissance CNRS/RNUR, janvier, pp. 24-64.
- WIHTOL DE WENDEN C., 1987 : *Citoyenneté, nationalité et immigration*, Paris, Ed. Arcantèse.
- WIHTOL DE WENDEN C., 1990 : « L'Islam en France », *Regards sur l'actualité*, n° 161, février.
- WILLARD J.-C., 1984 : « Conditions d'emploi et salaires de la main-d'œuvre étrangère », *Economie et statistique*, n° 162, janvier.
- YUNG A., 1984 : « Les immigrés et les luttes ouvrières » in *Les Nord-africains en France*, Paris, CHEAM.